

Compte-rendu de la séance du 18 septembre 2015

Etaient présents : Tous les membres en exercice sauf :

Mme PAGEAUT Annie qui a donné procuration à M.CATINOT Patrick.

Secrétaire de séance : M. FLAGEOLET Johan

Avant l'ouverture de la séance, la parole est donnée à M. MIELLE domicilié 53 Quai de la Hutte. Ce dernier sollicite l'apport de terre végétale le long de son mur. L'employé communal approcherait trop près du mur avec l'épaveuse, ce qui engendrerait une détérioration de la clôture. La commission travaux se rendra sur place pour évaluer la situation.

Le maire remercie M. MIELLE et ouvre la séance

Le compte rendu de la séance du 23 juillet 2015 n'apporte ni réserve, ni observation.

M. Hutte Laurent interpelle le maire sur les modalités de consultation des permis de construire, il est rappelé que toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme font l'objet d'un affichage en mairie. En ce qui concerne la pose d'une barrière à l'entrée de l'Ancienne route de Seurre, M. HUTTE rappelle que les travaux envisagés ont pour origine l'incivilité de certains automobilistes et le peu de réaction de la part des Forces de l'Ordre. Il demande qu'un courrier soit de nouveau envoyé à la brigade de gendarmerie de Saint-Jean-de-Losne et à M. le Commandant de gendarmerie de Beaune.

Le SICECO sera contacté pour connaître l'état d'avancement du dossier concernant la pose d'un luminaire à l'intersection du chemin rural n°24 dit du Meix Pertuis et Rue de la Petite Levée et sur la demande concernant les travaux sur le luminaire sis vers le PAV de la salle des Fêtes.

PRESENTATION DU PERSONNEL

M. HENRIOT Ludovic a été invité pour se présenter à l'ensemble des élus. M. HENRIOT a intégré les services techniques de la commune le 1^{er} septembre 2015 en qualité d'adjoint technique 2^{ème} classe suite au départ par voie de mutation de M. HUDELLOT Renaud vers le Conseil Départemental. M. HENRIOT est titulaire d'un bac professionnel spécialité aménagement d'espaces verts et originaire de Franxault. L'ensemble du conseil lui souhaite la bienvenue.

ACCESSIBILITE

L'intervention de M. TARDY, société ACADE 71, et concernant la présentation des diagnostics d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) initialement prévue à l'ordre du jour de la présente séance est reportée au 22 septembre 2015 à 19 heures.

Devant la complexité et l'importance du sujet, M. le Maire a préféré différer la réunion.

TRAVAUX FORESTIERS

***travaux de reboisement**

La parcelle n° 27 va faire l'objet de travaux de reboisement sur 5ha 61 ares. Le projet comprend l'exécution d'un programme dont le montant estimatif total s'élève à 32 025.24€ HT. Les travaux de la parcelle peuvent bénéficier d'une participation financière de la part du Conseil Départemental à hauteur de 40% sur un montant maximum de 21 760 €. ils se décomposent en deux tranches.

La première tranche concerne des travaux de plantation qui seront inscrits à la section investissement du budget primitif 2016. La plantation consiste en la fourniture et la mise en place de chênes sessiles. Le coût estimatif des travaux pour cette tranche s'élève à 25 433.34€ HT. Ils seront éligibles à hauteur de 21 760 € à la participation du Conseil Départemental (40%) soit 8 704 €

La deuxième tranche concerne des travaux d'entretien de cloisonnement et dégagement de plantations qui seront inscrits au Budget 2016 à la section de fonctionnement. Le coût estimatif des travaux s'élève à 6 592 € HT. Les travaux de la tranche 2 ne bénéficient pas de subvention. La commune prendra à sa charge 23 321,24 € HT.

***Assistance administrative et techniques de L'ONF**

L'ONF propose, moyennant la somme forfaitaire de 900 €TTC, une prestation d'assistance technique et administrative à la conduite du dossier. L'assistance proposée par l'ONF inclue le montage, le suivi administratif et technique du dossier sur une durée de 5 ans. La prestation

d'assistance s'appliquera sur chaque dossier nécessitant des demandes de subventions. Elle sera effective cinq ans.

Le Conseil Municipal accepte le devis de travaux relatif à la parcelle n° 27 d'un montant de 32 025.24 € HT et autorise le maire à solliciter l'aide financière auprès du Conseil Départemental. Il souhaite avoir de plus amples renseignements sur le devis proposant l'assistance. Les informations seront prises auprès de L'ONF avant d'accepter le devis relatif à l'assistance technique et administrative.

AFFOUAGES 2015

Il est convenu que les inscriptions pour les affouages 2015 seront prises en mairie à compter du 19 septembre jusqu'au 17 octobre 2015. Le tirage des lots se déroulera le 7 Novembre 2015.

EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL

Le maire rappelle que le dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2015 (DETR) et concernant l'extension du hangar communal est en attente de pièces complémentaires auprès des services de l'Etat.

Le complément de pièces porte sur la production du permis de construire. La commune doit avoir recours aux services d'un architecte. La mission d'assistance à architecte portera sur la partie administrative (élaboration du permis de construire) et technique (production de plans).

Le Conseil Municipal décide de lancer l'appel d'offre concernant la mission d'assistance à architecte et fixe la réception des plis au 15 octobre 2015 à 12h. L'ouverture des plis est fixée au 16 octobre 2015 à 14 h 00.

DECISION MODIFICATIVE

Sur les conseils du comptable de la collectivité, la commune doit procéder à une décision modificative budgétaire. Chaque année, les travaux de voirie sont inscrits à l'article 2315(chapitre 23) du budget primitif. Le comptable exige que les travaux qui ne sont pas allotés lors des marchés d'appels d'offres soient inscrits au chapitre 21. Le conseil municipal procède au vote de la décision modificative.

DROIT DE PREEMPTION

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer le droit de préemption de la commune sur les biens suivants.

-parcelle ZL 157 à LOSNE 22 Rue des Lilas pour une contenance de 889 m² ; parcelles AC 207 et 209 sises 47 B Rue du Paradis pour une contenance de 2229 m² ; parcelle AI 275 lieu-dit le Meix Vachet pour une contenance des 952m²

Les décisions seront transmises aux notaires en charge des dossiers.

PERSONNEL COMMUNAL

***Formation permis C**

Le maire expose que l'agent nouvellement recruté en tant qu'adjoint technique 2^{ème} classe ne possède pas le permis C (Poids lourd) et ne peut pas conduire le tracteur communal. Après renseignements pris auprès de divers centres de formations, seul FORGET FORMATION propose le permis C. Le devis estimatif s'élève à 1 794 € TTC. Le forfait proposé comprend trois présentations au code ; deux présentations plateau, deux présentations conduite, un livret de formation + des heures de réentraînement en cas d'échec. La formation se déroulerait sur 3 semaines consécutives sur le site de Chalon sur Saône (Saône et Loire). Le conseil municipal décide de reporter au printemps la validation de la formation et suggère de prendre des renseignements auprès de Forget Formation Dole (Jura) afin de réduire les frais de route et de carburant.

***emploi du foot**

Le maire informe que M. LECLERCQ Michel, habitant de SAINT USAGE, remplace depuis le 07 septembre 2015 M. NICOLAS Fabrice sur l'emploi d'agent d'entretien du terrain de foot. La nature du contrat est un CDD de 24 heures par semaine d'une durée de 1 an renouvelable. La prise en charge de l'Etat pour cet emploi est de 75%. Il est rappelé que les communes de SAINT USAGE et SAINT-JEAN-DE-LOSNE participent au financement de l'emploi comme à l'entretien du terrain de foot.

***Fin de période de stage**

Le maire rappelle que la période de stage d'une année de M. BAUDEGARD Christian, adjoint technique de 2^{ème} classe prendra fin le 04 octobre 2015. Deux solutions se présentent soit l'agent est titularisé soit sa période de stage est reconduite. En tant que chef du personnel, le maire a saisi la commission technique du centre de Gestion de la Côte d'Or pour proroger d'une année la période de stage. Le maire prendra sa décision à la suite.

DETR 2016

Il avait été demandé lors de la dernière réunion à l'ensemble du conseil de réfléchir sur les éventuels travaux d'investissement qui pourraient être réalisés en 2016 et susceptibles d'être éligibles à la dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016. Les dossiers doivent être adressés aux services de l'Etat pour le 15 décembre 2015.

Le conseil municipal décide de privilégier les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux et d'inscrire au titre de la DETR 2016, la mise en accessibilité des ERP (salle des fêtes, écoles, église, stade et mairie)

SUBVENTION

L'association « les Pagaies bord de Saône » a sollicité auprès de la commune une participation financière pour l'acquisition d'un bateau. Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € sous réserve que la somme ne soit déjà mandatée.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP)

Lors de la séance précédente, le conseil municipal avait autorisé le maire à procéder à l'encaissement de la RODP gaz 2015. GrDF a informé la commune qu'elle pouvait prétendre à la RODP provisoire suite à la mise en gaz de 122m de réseaux sur 2015. Le montant de la RODP provisoire s'élève à 42, 70 €. Le conseil municipal autorise le maire à procéder à l'encaissement de la somme.

ASSURANCE COLLECTIVE

Le maire informe l'ensemble du conseil, que depuis 2011, les employeurs peuvent participer au financement d'une mutuelle et/ou d'une assurance prévoyance sur la base d'un forfait. Les mutuelles ou les compagnies d'assurance doivent dans ce cas être labellisées.

Deux modes de participations sont possibles la labellisation ou le contrat de participation. Dans le premier cas, l'employeur verse à l'ensemble des agents un forfait unique selon des critères définis. La somme attribuée viendra en déduction de la cotisation versée par l'agent. Dans le cadre de la labellisation, l'agent peut choisir librement ses options de prévoyance.

Dans le cas du contrat de participation, l'employeur lance un marché d'appel d'offres au niveau des assurances et définit une option qui s'appliquera à l'ensemble du personnel.

Le maire rappelle que depuis 2003, la commune de Losne participe à la prévoyance des agents dans le cadre du maintien de salaire à hauteur de 25% de la cotisation soit un peu plus de 5€ par agent stagiaire ou titulaire. Par la loi de 2011, la participation financière versée par la commune ne doit plus correspondre à un pourcentage mais doit être délibérée sur la base d'un forfait.

Le conseil municipal décide de poursuivre la participation financière de la commune à la prévoyance « maintien de salaire » et de fixer le montant mensuel alloué par agent à 5 €.

REPLACEMENT MATERIEL SALLE DES FÊTES

Le maire rappelle que des devis ont été demandés auprès de la société ECOTEL pour le remplacement des réfrigérateurs de la salle des fêtes. Ces derniers datent de la construction de la salle (1992). Les deux réfrigérateurs actuels vont faire l'objet d'une remise en état de leurs joints de fermeture et seront stockés en complément du nouveau matériel. Ils ne peuvent plus servir pour un usage intensif.

Le devis proposé par la société ECOTEL présente un matériel semi professionnel : armoire double portes de 1440 litres en froid ventilé, dégivrage automatique avec 3 grilles, clé et éclairage compris, pour un coût de 1750 € HT. L'autre proposition de la société ECOTEL concerne deux armoires individuelles dans les mêmes caractéristiques que précédemment. Le coût d'une armoire s'élève à 1 150 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal porte son choix sur l'armoire double portes pour un montant de 1750 € HT. Le maire est chargé de signer le devis et de passer commande du matériel.

PRET DE MOBILIER

La commune est de plus en plus souvent sollicitée pour des prêts de mobilier (tables et chaises) de l'ancienne salle des fêtes sise Rue des Platanes. Pour garantir le retour du matériel, le maire propose d'instaurer un dépôt de caution lors du prêt de mobilier. Le conseil municipal fixe une caution de 100 € par table et 20 € par chaise. Le chèque de caution sera restitué lors du retour du mobilier. Les tables et les chaises devront être de retour dans les 24 heures ; Passé ce délai, la caution sera au profit de la commune. Pour les locations du week-end, le mobilier sera à retourner au plus tard le lundi matin 9h 00.

QUESTIONS DIVERSES

***Démission du CPI**

Le maire informe que suite à la mutation de M. HUDELOT Renaud vers les services du Conseil Départemental, ce dernier a remis sa démission du Centre de Première Intervention de Losne en date du 01 Août 2015.

***proposition d'achat de peupliers**

La scierie GAITEY a émis une proposition de prix pour l'acquisition de 3 lots de peupliers sur pieds. Suite à la visite de son gérant et sur proposition de la commune, la scierie GAITEY serait intéressée par les lots suivants :

Parcelle ZA 22 « le Grand Rateau » pour un volume de 80m³ pour une offre de prix à 1700 €

Parcelle AB 249 « le Village » pour un volume de 131m³ avec une offre de prix à 3000€

Parcelle ZE 4,5 et 8 « Au Champ Fagot » pour un volume de 134m³ et une offre à 2800€

Le conseil municipal décide que les parcelles ZA 22 et ZE 4,5 et 8 seront vendues moyennant la somme de 4500 €. Il ne souhaite pas délivrer la parcelle AB 249, les peupliers sont trop jeunes pour être coupés.

*Marché d'énergie

Le maire rappelle que la commune de Losne a adhéré au groupement d'énergie par le biais du SICECO. Les résultats du marché du groupement de fourniture d'électricité lancé par ce dernier sont connus. Le fournisseur retenu pour la commune de Losne est EDF. Seuls les sites du terrain de foot et du groupe scolaire sont concernés par le dispositif.

*Compte rendu réunions diverses

Recensement population

Mme GAUTHERON Christiane informe que le recensement de la population de Losne se déroulera du jeudi 21 janvier 2016 au samedi 20 février 2016 inclus. Le recensement de la population est national et sous le contrôle de l'INSEE. Il a lieu tous les cinq ans. La commune lancera prochainement le recrutement des agents recenseurs qui sillonneront le territoire de la commune de Losne.

Comité des fêtes

Mme POTTIER Chantal donne le compte rendu de la dernière réunion. Elle informe que Mme CARREAU Sabine a démissionné du bureau en date du 08/09/2015. Le cinéma a repris le 15 septembre dernier. Le premier ciné vacances aura lieu le 27/10/2015. La randonnée des vignes est organisée le 18/10/2015. La marche pour le TELETHON se déroulera le 14/11/2015. Une sortie au marché de Colmar est prévue le 05/12/2015 et la visite de la Garde Républicaine ou marche dans les rues de Paris se déroulera le 26 /09/2015.

Communauté de Communes

Mme BREBANT Laurence, vice-présidente en charge du tourisme à la Communauté de Communes, donne le compte rendu de la dernière séance. Les sujets suivants ont été débattus : les gradins de Seurre qui nécessitent des travaux supplémentaires du fait de la mise en conformité avec la loi sur l'eau. La création d'un poste de chef de projet dans le cadre du dossier de réhabilitation du centre bourg de Seurre et de l'habitat. L'agent recruté sera amené à intervenir sur l'ensemble du territoire.

Elle informe le conseil qu'une règle a été définie en ce qui concerne le circuit de demande de subvention par les communes membres.

Mme BREBANT informe que les tarifs du périscolaire et des nouvelles activités périscolaires restent inchangés pour 2015-2016.

La présentation du projet de création d'une micro crèche à Saint Usage et à Brazey en Plaine a été faite lors de la réunion ainsi que le projet d'extension de la halte-garderie de Seurre.

*C.C.A.S

La vente des terrains sis 3 Chemin des Violettes, propriété du CCAS de Losne, sera signée courant octobre 2015. Les documents sont en cours de validation auprès des services des hypothèques.

*Accueil des migrants

Le maire interpelle le conseil sur l'éventuel accueil d'immigrés suite à un courrier de M. le Ministre de l'Intérieur. Le conseil municipal décide que la commune n'accueillera des migrants qu'à la demande expresse des services de l'Etat.

*Informations diverses

Le maire transmet le faire-part d'annonce de naissance du petit-fils de M. Guy Amiot 3^{ème} adjoint. L'ensemble du conseil municipal souhaite la bienvenue au petit Victor

Séance levée à 23h 50

Le Maire

L.LHUISSIER